



Réunion du 26 juillet 2017 du :

Conseil Communal de Durbuy

Compte rendu citoyen.

À l'instar des séances de cinéma des années 60, à l'affiche de la soirée du 26 juillet 2017, dans le parc communal de Durbuy, deux séances étaient programmées, la première à 19 h 00, il s'agissait de la (courte) réunion annoncée de la Liste "Changer ? Changeons !". L'ambiance y était sympathique dans l'endroit bucolique qu'est le parc communal, où pour l'occasion, les candidats de la liste ont débattu de sujets aussi divers que variés, mais plutôt sommairement, juste histoire de donner le "La" pour les prochaines réunions qui se tiendront, toujours une fois par mois, dans le parc communal si convivial (*1 h ou 2 avant la réunion mensuelle du conseil communal*). Il est également prévu que les candidats se réunissent en milieu de mois, dans l'un des nombreux villages de l'entité, histoire d'aller à la rencontre des citoyens, de les écouter, de les entendre, de faire connaissance, de présenter le projet citoyen de la Liste "Changer ? Changeons !".

Les sujets du jour abordés étant la pollution de l'Ourthe, la mobilité, les vélos électriques, la discussion ayant été, à ce propos, électrisante, les possibilités de communications de la Liste aux concitoyens, la structure de la commune, un dossier sur le plan HP opposant l'un des candidats (Alain ROPPE) à l'administration. Le temps à manquer pour parler de la page Facebook (Audrey) et d'un reportage à publier sur YouTube.

Pour une fois, personnes de SOS Durbuy, n'est venus faire un petit coucou à nos élus actuels, à l'exception de Christiane et de certains des candidats de la Liste membres également du collectif. Il faut noter que Marc Blasband avait prévu de venir au conseil, mais il s'est excusé pour raison familiale (*rien de grave rassurez-vous*) les autres membres et sympathisants étant probablement en mode farniente, car après tout, les grandes vacances obligent.

La seconde séance, disons-le tout de go, c'est donc le grand film, la réunion du conseil, je vous propose de prendre place dans la salle, les débats vont commencer en séance publique.

A la table des puissants, des absences sont également à relever, e.a Véronique Balthazard, Francis Dumoulin, et sans doute là plus remarquée, celle de la mandatrice et cheffe de file PS, Laurence Le Bussy. Toutes les absences ayant été excusées par notre bourgmestre.

En principe, le conseil communal se réunit en juillet, si l'urgence l'y oblige, une séance s'est tenue ce 26 juillet, qui avait-il d'urgent ? Le collège est seul à apprécier de l'opportunité des cas prioritaires, y en avait-il vraiment ce 26 juillet ? Oui, sans doute, n'ébranlons pas la confiance dans notre institution communale, cela va mal assez comme cela, sans en rajouter davantage.

Et ce n'est pas mon épineux différend avec une employée de la commune qui me départira de mon objectivité dans la relation des 32 points traités en porte ouverte, au sens propre comme au figuré.

Tout commence avec le :

Point 1 : le rapport concernant le CMH Centre Médical Hélicopté (l'ambulance des airs). Initialement prévue pour une quinzaine de minutes, la présentation a duré plus longtemps, c'était vraiment fort intéressant, Monsieur Pirotte, infirmier volant, maîtrise fort bien son sujet, il en parle avec une passion communicative, même lorsqu'il s'agit des chiffres des comptes de l'ASBL.

Il y a une transparence dans son exposé qui semble avoir vraiment convaincu l'assistance, on a appris des choses, sur les zones et les temps d'intervention, sur les priorités ambulance, smur, hélicoptère, mais aussi par exemple, que la Santé publique (fédérale) n'accorde pas de subside au centre, car il s'agit d'une expérience (qui dure depuis 20 ans !). On a également appris que l'analyse faite sur l'assistance médicalisée aérienne en Belgique est tronquée, un service d'urgence hélico civil existe également au nord du pays, plus précisément à Bruges, mais les composantes et la structure sont vraiment différentes de ce qui est en Wallonie, prendre l'expérience flamande pour analyser la réalité de celle du sud du pays est idiot, voire inconscient, chez nous, l'hélicoptère est autorisé en vol de nuit, au nord, il ne décolle qu'en plein jour, ce qui au demeurant est également le cas chez nos voisins allemand et hollandais. L'expérience wallonne, cela ne s'invente pas, cela se construit, et voilà depuis 240 mois que les équipes de feu le Docteur Maquoy sont sur le métier et se remettent en cause chaque jour.

Le prix d'une intervention, trajet long ou court, est fixé avec les mutualités à la somme forfaitaire de 1750 euros, le remboursement oscille entre 1000 et 1200 euros suivants la mutualité de la victime. Un déplacement sans prise en charge sera facturé 375 euros. Il est à remarquer que les membres du CMH en règle de cotisation, ne payeront rien si la fatalité les amène vers la cellule médicale de l'hélicoptère pour être transféré dans un centre de soins adapté, que ce soit à Liège, à Bruxelles ou ailleurs.

Actuellement, 28 communes soutiennent financièrement l'ASBL CMH, c'est trop peu, mais c'est déjà cela, Durbuy étant l'un des soutiens de la première heure, et cela continue, la contribution de la commune au centre médicalisé ayant été approuvée cette année encore. Voilà une sage décision.

Le mayor a signalé qu'il envisage une page consacrée à l'hélico dans le prochain bulletin mensuel de la commune, une résolution à saluer, car le CMH a besoin de pub, cela est indéniable.

On a appris que l'avoir du CMH est positif à hauteur d'une centaine de milliers d'euros, ce n'est pas bien lourd pour une pareille structure, mais c'est déjà cela. Le bourgmestre à souhaiter savoir si le dialogue avec le fédéral était toujours ouvert, la réponse est oui, mais à sens unique, Madame De Block, se focalise sur l'expérience flamande, elle se bloque dès qu'il s'agit de parler de Bra sur Lienne (base du CMH). Quelques questions secondaires émanent, d'abord de madame Techeur, cheffe de file Ecolo, elle demande comment le choix est fait entre l'ambulance et l'hélico, l'infirmier répond que le 112 dispose des outils et logiciels de décision, mais le système n'est pas parfait, mais quoi qu'il en soit, la mission vient du 112.

Monsieur Tassigny pour le MR, trouve illogique que les assureurs ne travaillent pas en lien (remboursement) avec le CMH, enfin Jean Marie Carrier s'inquiète de savoir de quel montant il serait question si le fédéral accordait une subvention, il semble que le chiffre soit de l'ordre de 250.0000 €

Vous devez encore savoir qu'une intervention de l'hélicoptère est dépendante de la météo, elle joue un rôle prépondérant sur les possibilités d'intervenir.

En 2016, le centre a enregistré 1519 appels et réalisé 1244 transports. 130.000 cartes d'affiliations sont enregistrées et en règle, mais indubitablement de nouveaux membres seraient accueillis avec bonheur. Tout ce que vous devez savoir pour devenir membre est publié sur cette page

<http://www.centremedicalheliporte.be/>

Pour le vingtième anniversaire du CMH, le 17 septembre 2017, une journée porte ouverte à Bra sur Lienne sera organisée. Des baptêmes de l'air (*payant*) sont au programme.

Monsieur Pirotte conclura que, selon lui, la médecine de demain risque de devenir inquiétante pour les patients, malades ou blessés, éloignés des grands centres.

Il est déjà 20 h 50, il reste 31 points à traiter :

Points 2 à 6 : Package, pour mémoire il s'agit de comptes de diverses Fabriques d'Église, ils sont présentés par le mayeur, Monsieur Demoulin étant excusé. Pas de question, les adoptions sont sans équivoque.

Points 7 & 8 : Toujours pour les Fabriques d'Église, mais cette fois pour des budgets 2018, idem que précédemment, pas de question, cela mets donc tout le monde d'accord.

Points 9 & 10 : On parle de renouvellement partiel de deux Conseils de Fabrique d'Église, ici encore une fois, parfaite unanimité de décision.

Points 11 & 12 : il en est de même

Points 13 à 18 : Règlement complémentaire de circulation routière, le 13 concerne un retrait de délibération suite à une erreur de numéro, le 14 répare la faute, pas de question. Le 15 introduit une limitation de vitesse en Basse Cour fixée à 30 Km/h, histoire de ne pas écraser les poules... Mais non, simplement une disposition sécuritaire pour les usagers faibles notamment. Le 16 & 17, retrait d'une délibération pour du parking et correction de l'erreur, et enfin le 18 fermera la route. A Izier, la rue Elva deviendra circulation locale, la maréchaussée veillera au respect de la disposition. Il semble que pas mal de gens utilisent cette rue pour éviter des casse-vitesse de la rue de l'Argoté (si j'ai bien compris), si vous cherchez sur une carte en ligne la rue Elva, vous ne la trouverez probablement pas sous cette forme orthographique, il faut en effet indiquer le nom précis "El Va", que ce soit sur le géo portail de la Wallonie WaloNmaP, Google Maps et même My Drive de TomTom, l'ODJ contient donc une erreur toponymique qui m'a conduit à ouvrir un plan de la commune, version papier, où, El Va est bel et bien indiquée sous son nom exact, ici, c'est sans conséquence, mais pour un ambulancier à 3 h 00 du matin, cette erreur pourrait être pour le moins fort préjudiciable.

Laurence Le Bussy étant absente, il fallait bien que je trouve quelque chose pour mettre du piment à ce compte-rendu, l'occasion était trop belle.

Une discussion avec le MR et Freddy Paquet, l'échevin des travaux, intervient juste avant le point suivant, en fait il est question d'une modification paysagère ou urbanistique près de chez Kierse à Izier, selon l'opposition, c'est moche, c'est du Hollandais, etc., Monsieur Paquet n'est pas d'accord, chacun voit avec ses yeux. Pour les siens, c'est un bel endroit.

Mais cela nous dérouta de notre fil conducteur, le...

Point 19 : l'Interdiction des armes nucléaires, évidemment, Le Kim machin de Corée du Nord ne siégeant pas au conseil, la motion est adoptée.

Point 20 et 21 : La convention de partenariat avec l'ASBL Au fil de l'Ourthe est adoptée, elle permettra de centraliser un patrimoine culturel appréciable...

Point 22 : Il concerne la Maison de la Culture Famenne Ardenne, tout est OK, on apprendra à cette occasion de la bouche de Monsieur Mottet, ancien bourgmestre, que le théâtre wallon, en région francophone, c'est du théâtre français !

Point 23 : Des chiffres, une fois encore, et pas de question, ce qui règle l'addition.

Point 24 : l'extrascolaire (garderie) un règlement et un tarif sont adoptés, la garderie coûtera désormais 0,50 € la ½ heure, Laurence Jamagne signale que le tarif est plus étoffé et indique les montants, mais je n'ai pas eu le loisir de noter, dans le prochain bulletin du maire, il figurera certainement un encart sur la grille tarifaire ? Par contre, j'ai appris que le temps de trajet avec le bus de ramassage scolaire est considéré en temps de garderie ! Ce qui était gratuit avant, devient désormais payant.

Si l'enfant vient à l'école avec le Tec, ce n'est pas un cas de garderie, cela tombe évidemment sous le sens.

Point 25 : Le nouveau Tennis sera installé sur les hauteurs de Durbuy, si j'ai bien entendu, ce sera à l'ancien terrain de foot, à la question du chef de file MR, André Tassigny au Bourgmestre et relatif au gardiennage, la réponse est brève et cinglante, ce n'est pas le problème de la commune, le tennis est sous la forme d'une ASBL, c'est à eux de gérer.

Le coût de l'installation à l'endroit cité reviendra selon les prévisions et/ou le cahier des charges à 1.295.000 € plus frais, ce sont 30.000 € de plus que prévu. Un bail emphytéotique sera établi.

A la question, toujours du MR, et déjà posée il y a quelques mois selon mon souvenir, pourquoi ne pas avoir transformé le tennis existant, plutôt que de s'engager dans une nouvelle structure ? Monsieur Bontemps a répondu que la zone de Barvaux est inondable, qu'ainsi l'urbanisme refuse catégoriquement d'accorder un permis, André Tassigny demande si le tennis actuel sera encore exploité par le gestionnaire actuel, le maire en doute, vu les frais qu'engendrerait pareille décision pour l'ASBL, il complète en indiquant que c'est bien que le tennis dégage de Barvaux. Dernière montée au filet du chef de file MR, il pense que Marc Coucke va installer ses kayaks dans la zone ainsi laissée libre d'occupants ! Le maire rétorque qu'actuellement, aucune demande n'est parvenue à la ville pour cela, qu'il s'agit de rumeur, et qu'il ne faut donc pas en tenir compte.

Point 26 : des subsides pour les scouts de Barvaux, c'est adopté. On n'a même pas fait une seule allusion aux tristes événements des deux dernières semaines dans les camps de scouts situés sur l'entité, évidemment ce n'est pas l'objet du point, mais tellement souvent les débats dévient, mais pas cette fois (*peut-être vu les absences ?*).

Point 27 : L'échevin des travaux indique que la ville a obtenu un subside de 25.000 € pour l'achat du mobilier urbain et que le marché est régulier et demande l'approbation de la facture, il obtient satisfaction sans questionnement.

Point 28 : Freddy Paquet, informe le conseil au sujet de ce point (travaux Oppagne/ Bohon) que le décompte final est de 435.000 €, soit 30.000 € de moins que prévu, il jubile.

Point 29 : Travaux à Verlaine pour 480.000 €, c'est accordé par le conseil, il jubile toujours.

Point 30 : Déclassement à GrandHan, ça pue, ça pue très fort, il s'agit de prendre la décision après enquête, et de cette dernière on ne saura rien, sauf que l'affaire de déclassement étant bien ou mal embouchée, selon les conclusions des uns ou des autres, elle se poursuivra malgré tout.

Madame Techeur regrette que la station d'épuration construite ne le soit pas à l'endroit en conformité avec les plans. Monsieur Paquet, il a encore de la voix, rétorque que ce sont les impondérables des travaux, que quelques fois cela peut dévier de la réalité du papier, et que d'autre part il était difficile de l'installer ailleurs. Bref, les M² utilisés appartiennent à la commune, fin de la discussion. Pour le maire, "ce décalage par rapport au plan n'est pas une catastrophe, il n'y a pas mort d'homme" de surcroît il ajoute qu'il est difficile de penser à tout. Après avis, le projet continue.

Point 31 : Déclassement de la carrière de Jenneret, le bourgmestre intervient en indiquant au conseil qu'ils sont parvenus à leur fin, soit faire plier la société exploitante, la procédure sera lancée.

Point 32 : le dernier en séance publique, une soustraction du régime forestier à Longueville, ici une fois encore, la proposition est adoptée, Monsieur Bontemps signale pour la conforter, que selon ses informations, les arbres soient malades ! En quelque sorte, il s'agirait d'une euthanasie forestière.

La séance publique est terminée, après les remerciements habituels à la très faible assistance, Monsieur Bontemps constate à voix haute que le conseil a été bien calme, faut-il y voir un contentement ou un regret ?

Il faut admettre que ce conseil du 26 juillet 2017 a manqué de punch à l'exception de l'orateur du CMH. Il n'y a pas eu de controverses intellectuelles, pas de joutes oratoires, pas de réelles passions dans les débats, ce qui fait que je suis content de replier mon bagage et de rentrer sagement chez moi.

Heureusement, c'était "free entrance"

A une prochaine, ce sera :

Conseil communal, le 30 août à 20 h

Réunion de la Liste "Changer ? Changeons !" en principe 19 h 00, mais rien n'exclut quelle ne commence plus tôt.

Ce compte-rendu non-officiel n'est nullement exhaustif des débats.

Rédacteur : Alain ROPPE.

Durbuy, le 18 juillet 2017.



Basse Cour 13

6940 BARVAUX S/O

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

est invité pour la première fois à assister à la réunion du Conseil Communal du **mercredi 26 juillet 2017 à vingt heures.**

Le Directeur général,

Henri MAILLEUX

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

ORDRE DU JOUR

1. Asbl Centre Médicalisé Hélicopté. Rapport d'activités.
2. Comptes 2016. Fabrique d'Eglise de Enneilles.
3. Comptes 2016. Fabrique d'Eglise de Petithan.
4. Comptes 2016. Fabrique d'Eglise de Oppagne.
5. Comptes 2016. Fabrique d'Eglise de Villers-Ste-Gertrude.
6. Comptes 2016. Fabrique d'Eglise de Wéris.
7. Budget 2018. Fabrique d'Eglise de Enneilles.
8. Budget 2018. Fabrique d'Eglise de Wéris.
9. Renouvellement de la grande moitié du Conseil de Fabrique de l'Eglise de Petithan.
10. Renouvellement de la grande moitié du Conseil de Fabrique de l'Eglise de Villers-Ste-Gertrude.
11. Composition du Conseil de Fabrique et du Bureau des Marguilliers de la Fabrique de Petithan.
12. Composition du Conseil de Fabrique et du Bureau des Marguilliers de la Fabrique de Villers-Ste-Gertrude.
13. RCCR. Heyd. Zone agglomérée « A Pahy ». Retrait délibération.
14. RCCR. Heyd. Zone agglomérée « A Pahy ». Adaptation SPW.
15. RCCR. Barvaux. Limitation vitesse Basse Cour.
16. RCCR. Stationnement parking «centre passerelle». Retrait délibération.
17. RCCR. Stationnement parking «centre passerelle». Adaptation SPW.
18. RCCR. Izier. Rue Elva. Circulation locale.
19. Motion interdiction des armes nucléaires.
20. Convention de partenariat avec l'Asbl au Fil de l'Ourthe. Fonds René Brialmont.
21. Lire au Fil de l'Ourthe Asbl. Rapport d'activités 2016.
22. Maison de la Culture Famenne Ardenne Asbl. Rapport d'activités 2016.
23. Les Libellules Asbl. Rapport d'activités 2016.
24. Accueil extrascolaire. Règlement-tarif.
25. Asbl Barvaux Tennis Club. Nouvelles infrastructures. Subsidés.
26. Scouts de Barvaux. Subsidés.
27. Opération Be Wapp. Acquisition mobilier urbain de propreté. Marché par procédure négociée.
Approbation facture.
28. PIC phase 3. Oppagne-Bohon. Décompte final. Information.
29. PIC phase 3. Verlaine. Cahier spécial des charges.
30. Déclassement Grandhan. Place de Beaujeu. Décision après enquête.

31. Déclassement Jenneret. Carrière. Procédure.
32. Régie Foncière. Longueville. Soustraction régime forestier.
33. PE. Nomination d'une directrice à titre définitif à l'école communale de Barvaux S/O : Rita BONMARIAGE.
34. PE. Désignation d'un maître de morale à raison d'une période en remplacement de Marie Pepinster : Ety CHABROL.
35. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de six périodes en remplacement de Marie Pepinster : Sophie ROBERT.
36. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de six périodes en remplacement de Marie Pepinster : Sophie ROBERT.
37. PE. Désignation d'un maître en éducation physique à raison d'une période en remplacement de Bruno DEJARDIN : Thomas SALMON.
38. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de quatorze périodes en remplacement de Anne GONDROY : Nathalie DESSART. Régularisation.
39. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de quinze périodes en remplacement de Françoise HOUARD : Morgane MARTIAL. Régularisation.
40. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de quatre périodes : Rosine SARLET. Régularisation.
41. PE. Désignation d'un maître spécial de religion orthodoxe à raison de deux périodes : Maria TIRON. Régularisation.
42. PE. Congé pour interruption de carrière à un quart temps : Dominique SEYLER.
43. PE. Congé pour prestations réduites pour 2 enfants de – de 14 ans : Maryline WERNER.